



Saint Jean de Luz, le 28 février
2022

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association Sportive qui se tiendra au Club-House

Le samedi 30 avril 2022 à 15h00

Nous délibérerons sur les différents sujets à aborder selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport du Président de la Commission Sportive
- Rapport de la Trésorière, approbation des comptes de l'exercice et quitus
- Point sur la Communication
- Renouvellement du Comité

A la fin de l'Assemblée Générale, nous procéderons à l'élection des candidats au Comité de Direction.

Nous clôturerons notre Assemblée Générale par un pot de l'amitié

Nous vous rappelons que seuls les membres de l'Association Sportive à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale et à ses délibérations.

Pour ceux qui souhaiteraient voter par **procuration**, nous attirons votre attention sur la nécessité de remplir cet imprimé conformément à l'article 24 des statuts, notamment en indiquant le nom du mandataire. Toute procuration « en blanc » envoyée à l'Association ne pourra être considérée comme valide. Elle doit être **déposée ou transmise par courrier** ou adressée par mail à **associationsportive@chantaco.com** au bureau de l'Association Sportive **au moins deux jours avant l'Assemblée soit le Jeudi 28 avril 2022 à 15h00.**

Un membre ne peut représenter que 2 personnes en dehors de sa famille, en effet si ce membre reçoit plus de procurations que celles prévues dans nos statuts (**voir le détail de l'article 24 appelé sur le formulaire de procuration**), son vote ne pourra être comptabilisé.

Nous comptons sur votre présence et nous vous proposons de partager un verre de l'amitié à l'issue de cette Assemblée Générale.

La Présidente de l'Association Sportive

Anne CAMITZ